

(N° 235.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1919

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi accordant une pension à la dame Mathilde Mertens, veuve du major Michaux, ancien officier de l'armée coloniale.

(Voir les documents nos 103, 295 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants des 8 et 9 octobre 1919.)

MESSIEURS,

Le major Michaux est décédé en activité à Gravelines (France) le 7 janvier 1918, après plus de quarante et un ans passés au service de la patrie, dont neuf années en Afrique.

Pendant son séjour dans la colonie et plus tard pendant la guerre de 1914-1918, il se couvrit de gloire. Arrivé au Congo, il livra soixante-trois combats, enleva cinq drapeaux à l'ennemi, fut cité à l'ordre du jour de la Colonie, reçut un sabre d'honneur de S. M. Léopold II et reçut quatre décorations. Pendant la guerre de 1914-1918, il a reçu les attestations les plus élogieuses de la part de ses chefs.

La pension allouée à sa veuve, 1,450 francs, par la Caisse des veuves et orphelins sera réduite, après la guerre, à 1,200 francs ; elle est absolument insuffisante.

Le Gouvernement propose donc de lui accorder une pension de 3,000 francs, à charge du Trésor du Congo.

La Chambre a voté le projet à l'unanimité des 98 membres présents. Votre Commission vous propose de l'adopter à votre tour.

Le Rapporteur,
EUG. KEESSEN.

Le Président,
STRUYE.